

😊 C'EST GRATUIT

DE 18H30 AU LENDEMAIN 9H

ENTRE 12H ET 13H30

DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS

POUR LES TITULAIRES DE LA CARTE
EUROPÉENNE DE STATIONNEMENT PMR

NOUVEAU !

GRATUIT LES 2 PREMIÈRES HEURES

(ticket à prendre, valable une fois par jour)

📶 LES ABONNEMENTS

MENSUEL : 40€

TRIMESTRIEL : 110€

SEMESTRIEL : 200€

ANNUEL : 380€

NOUVEAU !

**ABONNEMENT ANNUEL POUR LES
RÉSIDENTS DE LA ZONE PAYANTE : 200€**

(sous conditions)

LES TARIFS

DU LUNDI AU SAMEDI

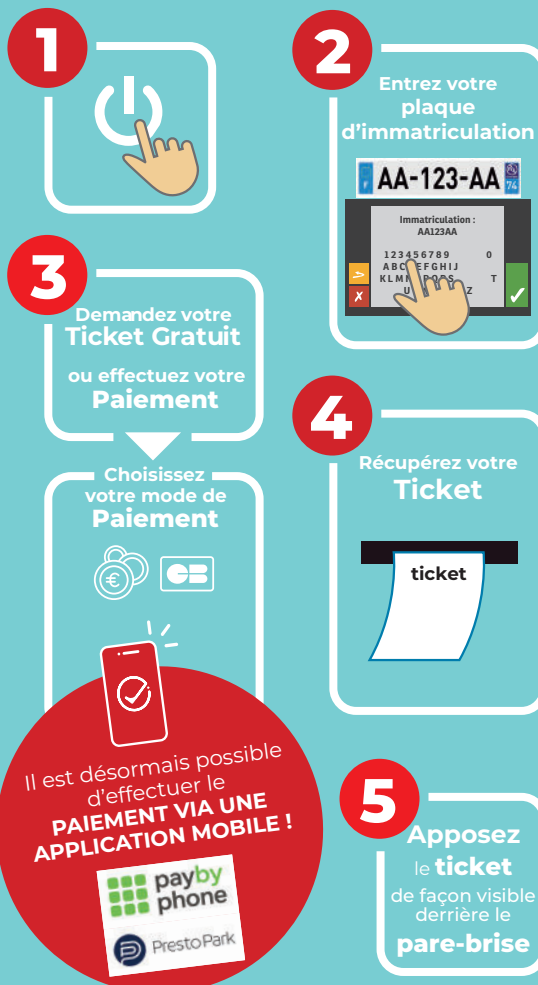
9H00 - 12H00 / 13H30 - 18H30

🕒 DURÉE € TEMPS 🕒 DURÉE € TEMPS

0 À 1H59	GRATUIT	4h00 à 4h29	20 €
		4h30 à 4h59	24 €
2h00 à 2h29	4 €	5h00 à 5h29	28 €
2h30 à 2h59	8 €	5h30 à 5h59	32 €
3h00 à 3h29	12 €	6h00 à 6h29	36 €
3h30 à 3h59	16 €	6h30 à 7h59	40 €

UN HORODATEUR ?

C'EST FACILE À UTILISER !



CONTACT & RENSEIGNEMENTS

SERVICE STATIONNEMENT

1, place Charles de Gaulle BP 99 | 74302 CLUSES CEDEX
Tel. 04 50 96 69 71 | stationnement@cluses.fr

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Cluses:
UN PASSÉ, DES FUTURS

GUIDE du STATIONNEMENT à CLUSES

**DU 1^{ER} JUIN
AU 30 SEPTEMBRE 2024**



  @cluses.official

cluses.fr

UNE OFFRE DIVERSIFIÉE

UNE ZONE PAYANTE

au plus près des commerces et des services pour favoriser la rotation des véhicules

UNE ZONE ABONNEMENT

pour ceux qui vivent ou travaillent en ville

DES PLACES GRATUITES

pour les besoins de stationnement prolongé

CLUSES, C'EST
4 710 PLACES
AU TOTAL...

3 635

PLACES GRATUITES
dans toute la ville
dont 1000 au centre-ville

838

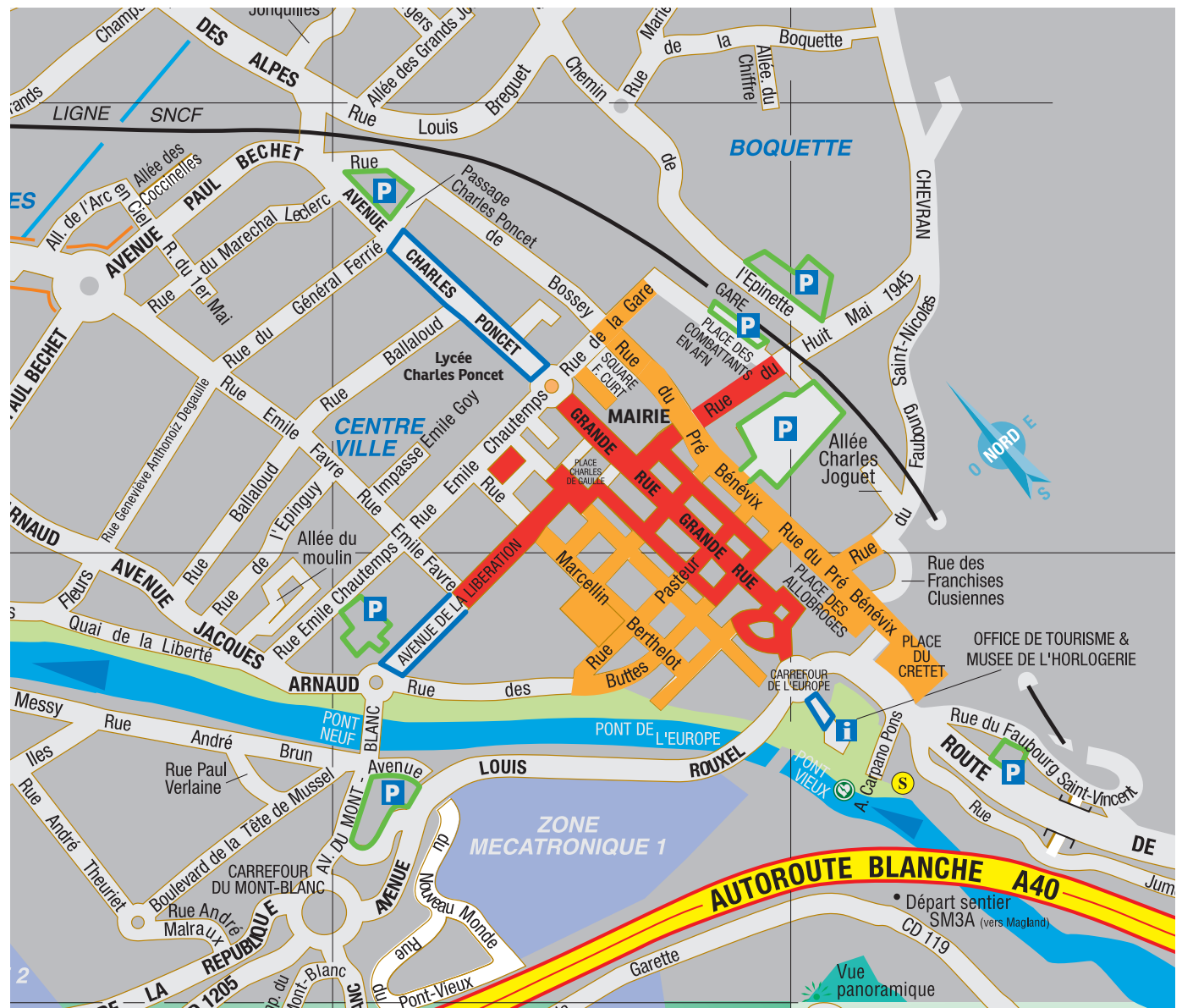
PLACES PAYANTES
dont 508 accessibles
avec abonnement

103

**PLACES DE STATIONNEMENT
EN ZONE BLEUE**
(83 au centre-ville et 20 à la Sardagne)

134

PLACES PMR
(Personne à Mobilité Réduite)



P Parkings Gratuits

Zone payante hors abonnement et résidents

Zone payante dont abonnement et résidents

Zone bleue

Temps à pied

Parking Claude Antoine (277 pl.) > Centre ville > 3 minutes (300m)

Parking épinette (82 pl.) > Centre ville > 3 minutes (300m)

Parking Saint Vincent (70 pl.) > Centre ville > 6 minutes (600m)

Parking Poncet (65 pl.) > Centre ville > 5 minutes (500m)

Parking Chautemps (69 pl.) > Centre ville > 5 minutes (500m)

La redevance de stationnement payant est payée soit dès le début de stationnement soit par règlement d'un forfait de post-stationnement (FPS) en cas d'absence ou d'insuffisance de paiement immédiat de la redevance. Le montant du FPS est réduit s'il y a lieu, du montant de la redevance de stationnement déjà réglée au vu du dernier justificatif de paiement précédant l'heure à laquelle l'avis de paiement du FPS est établi par l'agent assermenté. Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.